

**Compte rendu  
de la réunion de la Commission de l'éducation,  
de la communication et des affaires culturelles**

Kinshasa (République démocratique du Congo), 5-6 juillet 2011

BRUXELLES (BELGIQUE)

MARS 2012

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) se réunit à Kinshasa, les 5-6 juillet 2011, sous la présidence de monsieur Didier Berberat, conseiller aux États (Suisse).

En introduction, le président de la Commission remercie chaleureusement la section de son hospitalité et souligne le caractère hautement stratégique de la RDC pour la Francophonie, tant sur le plan démographique - la RDC est l'un des pays les plus peuplés de la Francophonie - que sur celui de la diversité culturelle, la RDC ayant une langue officielle, quatre langues nationales, comptant entre 200 et 400 ethnies et pratiquant 4 religions.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

*La section cambodgienne propose d'ajouter un point aux varia afin de présenter son point de vue du le conflit entre la Thaïlande et le Cambodge sur le Temple de Preah Vihear.*

*L'ordre du jour proposé, tel qu'amendé, est adopté.*

### 2. Adoption du compte rendu de la réunion de Québec les 30-31 janvier 2011

*Le compte rendu de la réunion de Québec, tel qu'amendé, est adopté.*

### 3. Rapport du président de la CECAC, M. Didier Berberat, Suisse

**M. Berberat** rend compte du rapport d'activités de la CECAC.

Il invite les membres de la CECAC à prendre connaissance de son rapport écrit, et met l'accent sur trois éléments dans sa communication à la Commission : il les informe de la tenue du Sommet mondial sur la langue française, en juillet 2012, à l'initiative de l'OIF et du gouvernement du Québec et demande la collaboration plus particulière des sections française, québécoise et roumaine à la rédaction d'un document que l'APF devra y présenter; ensuite, il invite les membres de la CECAC à prendre connaissance de la réponse du directeur de la Direction de l'éducation et de la formation de l'OIF, M. Soungalo Ouedraogo, aux requêtes que lui avait adressées la CECAC, par le biais de son secrétaire général parlementaire; enfin, le président informe les membres de la CECAC que le Bureau a décidé d'un moratoire sur l'envoi des questionnaires aux sections et de proposer le recours à des demandes de contribution. Cette formule sera éventuellement évaluée.

Un débat s'élève sur les suivis des travaux de la CECAC et de l'APF. Le représentant de la Belgique s'interroge sur la plus value des débats et des résolutions adoptées par l'APF. Quelles sont les suites qui sont données à nos travaux?

Le secrétaire général parlementaire, M. Jacques Legendre, présent à cette partie de la réunion, rappelle que chacun des participants de l'APF est un membre de parlement et détient à ce titre une parcelle de pouvoir. Il invite les parlementaires à faire écho aux idées et aux résolutions tenues par l'APF. Il rappelle l'influence exercée par l'APF dans

l'adoption de la Convention sur la diversité des expressions culturelles par l'UNESCO, et souligne que lui-même, en tant que président de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication au Sénat du Parlement français, a eu recours à cette Convention et aux idées discutées par l'APF lors du débat portant sur le prix du livre numérique dans cette instance. Les résolutions de l'APF, ajoute-t-il, sont envoyées aux exécutifs des pays membres de la Francophonie et à l'OIF et il rend compte du fait que le secrétaire général de la Francophonie, dans la session de questions réponses à laquelle il s'est livré la veille, a témoigné du fait qu'il prend en compte les propositions de l'APF. Le président de la CECAC donne par ailleurs trois exemples de suivis des travaux de l'APF qui ont eu cours dans les parlements nationaux : le Val d'Aoste a adopté une résolution requérant du Gouvernement italien qu'il verse sa contribution au Fonds mondial de lutte contre le VIH, après que le représentant de ce Fonds ait informé le Réseau du non-respect de l'Italie de ses engagements internationaux à cet égard; en Belgique, une question a été posée sur le refus du président du Comité de pilotage de l'OMC d'y admettre l'APF; enfin, le parlementaire roumain Georgica Severin a interrogé le ministre des Affaires étrangères sur la mise en œuvre du Vade Mecum sur l'utilisation de la langue française dans les instances internationales par son gouvernement.

*Le rapport d'activités du président Berberat est adopté et affiché sur le site WEB de l'APF.*

#### **4. Rapport du rapporteur de la CECAC sur les questions relatives au VIH/SIDA, Dr Omar Ndoye, Sénégal**

Le Dr Omar Ndoye rend compte du rapport d'activité du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH. Il réfère les membres du Réseau à la version écrite du document.

Au cours de sa présentation orale, le rapporteur met l'accent sur les travaux réalisés sur le VIH par la Conférence des présidents de la région Afrique, réunie à Brazzaville et qui a demandé que l'Assemblée régionale procède à l'évaluation des lois sur le VIH sur le continent, ce qui a été fait. La Conférence des présidents a également convenu de la nécessité de nommer des coordonnateurs VIH dans tous les parlements, de celle de respecter les engagements financiers pris quant au VIH, soit de porter à 15 % la part des budgets nationaux dévolue à la santé et de renforcer le rôle des parlementaires dans la riposte au VIH.

Le Dr Ndoye ajoute qu'il a participé à la dernière assemblée générale de l'Organisation mondiale de la santé et a saisi l'occasion d'entretenir ses autorités, celles du Fonds mondial de lutte contre le SIDA et Bill Gates des travaux du Réseau.

Il remercie la section cambodgienne pour son accueil de la dernière réunion du Réseau, mais déplore l'absence de plusieurs sections africaines. Il rappelle que le Réseau a été créée à la demande la région Afrique et qu'il est impératif que ces sections participent ; a ses travaux.

Enfin, il souligne que conformément à la demande du secrétaire général parlementaire, plusieurs exécutifs ont inclus le coordonnateur du Réseau VIH dans leur délégation nationale à l'occasion de la réunion de Haut niveau convoquée par l'ONU sur le VIH, laquelle a adopté une nouvelle déclaration qui a été envoyée aux sections.

Le secrétaire général parlementaire, M. Jacques Legendre, souligne l'importance qu'il accorde aux travaux du Réseau, arguant que la Francophonie étant une véritable communauté, elle a un devoir de solidarité envers ses membres où la pandémie menace la vie humaine. Il salue également le travail énergique du Dr Ndoye comme rapporteur du Réseau.

En réponse à la déclaration du Dr Ndoye sur l'absence de certaines sections africaines, plusieurs parlementaires se plaignent de ne pas avoir été informés de la réunion de Phnom Penh et de ne pas avoir reçu les documents pour celle de la CECAC. Le Dr Ndoye rappelle aux délégués que le Réseau a pris la décision à Casablanca, en 2010, de faire parvenir les documents aux membres du Réseau directement, avec une copie aux secrétaires administratifs, mais qu'il revient aux parlementaires de s'assurer que le Secrétariat dispose de la bonne adresse courrielle. Le président Berberat pour sa part, invite les délégués à contacter leur secrétaire administratif et président de section respectif, afin de s'assurer que ceux-ci leur transmettent bien les documents envoyés par le Secrétariat. Il invite également les membres à consulter régulièrement le site WEB de l'APF sur lequel tous les documents du Réseau et de la CECAC sont affichés.

*Le rapport d'activités du rapporteur Omar Ndoye est adopté et affiché sur le site WEB de l'APF.*

## **5. Adoption du projet de rapport sur l'Éducation relationnelle, affective et sexuelle des filles et des garçons comme instrument de lutte contre le VIH**

Le rapporteur de la CECAC sur les questions relatives au VIH/SIDA, le Dr Omar Ndoye, présente le rapport de la section valdôtaine qui n'a pu se rendre à Kinshasa.

Essentiellement, il rappelle que ce rapport constitue une étude comparative des 17 réponses reçues par la section au questionnaire. La section remercie les sections qui ont répondu, mais déplore que le taux de réponse ait été restreint en Afrique subsaharienne, là où la pandémie sévit de la manière la plus importante.

Le rapport souligne que la vaste majorité des pays ont mis en œuvre un ou plusieurs programmes éducatifs de prévention au VIH, lesquels sont destinés à une variété de leurs destinataires, et différent quant à leur durée, leur financement, etc. Sur le plan législatif, 12 des 17 réponses reçues font état de l'adoption de mesures législatives interdisant la discrimination envers les personnes atteintes du VIH/SIDA ; de plus, certains pays ont adopté des législations sur l'équité entre les genres en matière d'éducation, alors que d'autres ont entériné des textes de loi sur la protection des personnes atteintes du VIH/SIDA. Plusieurs répondants constatent un écart entre les textes de loi et la pratique.

Presque tous les répondants affirment que des campagnes d'information, financées par le secteur public et concentrées vers les jeunes sont mises en place et s'avèrent efficaces. Les systèmes scolaires semblent engagés dans la riposte au VIH, mais des problèmes persistent liés à la formation des enseignants, aux ressources financières limitées, au manque de matériel didactique adéquat et au statut de l'éducation sexuelle non obligatoire dans certains cas.

Un débat suit à la présentation du Dr Ndoye.

Le représentant du Burkina Faso demande pourquoi ONUSIDA recommande aux législateurs d'éviter d'adopter des lois spécifiques sur le VIH/SIDA alors qu'antérieurement il promouvait cette démarche. Le Dr Ndoye répond que cela est dû au fait que plusieurs pays ont adopté la loi type N'Djamena, et que depuis son adoption plusieurs éléments ont changé, dont la féminisation de la pandémie, non prévue aux termes de cette législation. Non revue et adaptée, cette loi peut produire des effets pervers, comme la criminalisation de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, par exemple.

Le représentant du Tchad pose le problème des moyens : il affirme que son pays a développé un programme d'éducation depuis 2004, mais qu'au-delà des contraintes culturelles, les moyens financiers manquent pour sa diffusion à grande échelle. Il demande si l'APF a plaidé pour un soutien financier aux pays en voie de développement à ce titre. Le Dr Ndoye répond que le Réseau invite dorénavant le représentant du Fonds mondial de lutte contre le VIH à ses réunions afin d'établir comment les deux organisations peuvent collaborer, notamment afin d'assurer le contrôle des fonds alloués par le Fonds mondial. Il ajoute qu'ONUSIDA a assisté le Gabon dans la rédaction de sa demande de financement au Fonds et qu'il invitera le représentant du directeur exécutif d'ONUSIDA, Dr Jean Élie Malkin, d'évaluer les possibilités d'établir une telle collaboration avec le Tchad.

*Le rapport de la section du Val d'Aoste intitulé l'Éducation relationnelle, affective et sexuelle des filles et des garçons comme instrument de lutte contre le VIH est adopté.*

## **6. Projet de Rapport sur le Prix de l'APF aux Jeux de la Francophonie (modification du Règlement)**

Le président Berberat rappelle que le rapport sur le Prix de l'APF aux Jeux de la Francophonie a déjà été envoyé aux sections par trois fois, le sujet ayant été reporté deux fois.

Il invite les délégués à prendre connaissance du rapport écrit et fait état des trois modifications au Règlement du Prix qui y sont proposées

- une première modification à l'article 2 de manière à en retirer la remise de l'Ordre de la pléiade aux récipiendaires. M. Berberat argue que cette distinction est généralement réservée à celles et ceux qui ont accompli des réalisations favorables à la Francophonie;
- la seconde propose une modification à l'article 5 afin que le jury soit composé des sections qui ont financé le Prix soient membres du jury et non des sections présentes aux Jeux, comme le prévoit le Règlement actuel. La proposition vise à assurer la concordance entre la pratique et le texte;
- le troisième a pour objet de modifier l'article 6 qui porte que le Prix de l'APF est remis lors d'une cérémonie distincte propre à l'APF. Or, les Jeux de la Francophonie organisent un événement à cet effet auquel il convient de s'associer.

*Le rapport sur le Prix de l'APF aux Jeux de la Francophonie est adopté. Les modifications au Règlement seront soumises au Bureau de l'APF.*

**7. Audition de M. Jacques Ki Bourima, secrétaire général de la CONFEMEN et de Mme Anne Laure Folly-Reimann, cheffe du Bureau de l'UNESCO à Kinshasa**

M. Jacques Ki Boureima, nouveau secrétaire général de la CONFEMEN depuis janvier 2011, souligne que la Confemen compte maintenant 44 membres.

En introduction de sa présentation, il rappelle que l'Objectif du millénaire portant sur l'éducation pour tous a été entériné par l'ONU en 2000, qu'il constitue le second objectif du millénaire, et qu'il est essentiel au développement des économies des pays en développement. Il souligne également que les pays donateurs ont mis en place l'*Initiative pour la mise en œuvre accélérée*, qui a pour objet de financer des projets en vue d'assurer l'atteinte de cet ODM.

Sur l'accès des enfants à l'école, le secrétaire général précise que la majorité des pays de la Francophonie du Sud pour lesquels des données sont disponibles sont en passe de réaliser la scolarisation universelle, mais qu'en Afrique subsaharienne de l'Ouest et du Centre des difficultés liées aux taux d'achèvement et/ou aux taux nets de scolarisation demeurent importantes au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Djibouti.

Sur l'équité, M. Ki Boureima établit qu'au moins 10 pays francophones du Sud ont atteint la parité filles/garçons, cependant que la Centrafrique, le Niger, le Cameroun et la RDC doivent accentuer leurs efforts pour améliorer l'accès de l'école aux filles.

Sur la qualité des enseignements prodigués, M. Ki Boureima propose une évaluation diagnostic et conclut que le Sénégal, le Congo, le Burkina Faso et les Comores sont en position médiane alors que la Mauritanie, le Tchad, le Bénin et la Côte d'Ivoire enregistrent des résultats plus faibles. Il ajoute que la décentralisation en cours sera réussie si certaines conditions sont remplies, notamment la dotation de ressources financières adéquates au secteur de l'éducation.

Le secrétaire général rappelle qu'il a été déterminé que pour atteindre l'ODM 2, les pays devaient consacrer 20 % de leur budget national à l'éducation, dont 50 % au secteur de base et/ou 4 à 5 % de son PIB ou PNB. Parmi les pays pour lesquels il existe des données à cet effet, il souligne que la Mauritanie, la Guinée, le Bénin, le Cap Vert, le Togo, Madagascar, la Centrafrique, le Congo, le Liban, n'atteignent pas l'un ou plusieurs de ces objectifs. Les données sont indisponibles pour la Guinée-Bissau, le Tchad, la RDC, le Gabon, Sao Tomé-et-Principe, le Vietnam et Haïti.

Il termine en proposant une quinzaine de recommandations.

Pour sa part, la cheffe du Bureau de l'UNESCO à Kinshasa, Mme Anne Laure Folly-Reimann rend compte, pour l'essentiel, du dernier rapport de l'UNESCO sur l'EPT intitulé *La crise cachée : les conflits armés et l'éducation* et donne des informations sur l'*Initiative de mise en œuvre accélérée*.

En introduction, elle rappelle que la pauvreté et la malnutrition sont responsables d'un retard de croissance pour 195 millions d'enfants âgés de moins de cinq ans et que la hausse des prix de l'alimentation pourrait aggraver les déficits nutritionnels.



Elle souligne les progrès importants réalisés au titre de l'accès à l'éducation et de la santé, mais affirme que l'UNESCO en arrive à la conclusion que, si les moyens ne sont pas majorés, les pronostics pour l'atteinte de l'ODM 2 ne sont pas favorables. Ainsi le taux brut de scolarisation s'établit à 34% en Afrique subsaharienne. Au titre de la parité, des progrès doivent être accomplis pour scolariser les femmes et les filles, dont l'éducation a un impact direct sur la santé de leur famille, estimant que si les mères avaient été plus éduquées, 1,8 million de vies d'enfants auraient pu être sauvées en Afrique subsaharienne. Elle affirme également que la qualité de l'éducation doit être renforcée.

L'UNESCO a entrepris l'an dernier, d'évaluer les effets de la crise sur le financement de l'éducation : en 2010, elle a sondé 18 pays à faible revenu et 7 à moyen revenu. Sept des pays à faible revenu, tous membres de la Francophonie, ont réduit leurs dépenses en éducation et dans 5 de ces pays, les dépenses en éducation en 2010 sont moindres qu'en 2008. L'UNESCO a également constaté que les pays francophones suivants n'ont pas investi plus de 3% de leur PNB à l'éducation en 2008 : l'Arménie, le Cambodge, le Cameroun, le Congo, la Guinée, le Laos, la Mauritanie, la Centrafrique, le Liban et Madagascar. Alors que les fonds nationaux manquent pour financer l'éducation, l'aide internationale stagne, et ce malgré des besoins accrus. La représentante de l'UNESCO rappelle que les pays donateurs ont pris l'engagement de majorer leur soutien à l'éducation de 1,7 milliard de dollars en 2005, à Gleneagle en Angleterre.

Ensuite, elle montre comment les conflits armés ont un impact négatif sur l'éducation: elle souligne que 35 pays sont en conflit, que ces pays comptent 24 % des enfants en âge d'être scolarisés et 47 % des enfants non scolarisés. Elle ajoute que 21 des pays les plus pauvres du monde dépensent davantage pour l'armée que pour l'éducation, dont le Tchad, la Guinée-Bissau, le Burundi, la Mauritanie, la RD Congo, le Togo, le Viet Nam, le Burkina Faso, le Mali, le Cambodge, la République Centrafricaine, la Côte d'Ivoire, Madagascar, le Sénégal, pour parler des pays de la Francophonie. L'UNESCO estime que 10 % de leurs dépenses militaires permettraient de scolariser 9,5 millions d'enfants.

L'UNESCO préconise maintes mesures afin d'assurer la sécurité des enfants dans les conflits armés et propose de porter l'aide financement de l'aide humanitaire à travers des fonds communs à 2 milliards de dollars EU par an et de garantir que l'éducation reçoive sa part.

Sur l'IMEOA, elle fait part d'une évaluation externe qui a révélé de nombreuses insuffisances et ajoute qu'il est recommandé de la porter à 6 milliards par année, et de rendre les règles d'accès moins contraignantes pour les pays en conflit. 22 pays francophones ont bénéficié de cette Initiative.

Plusieurs questions suscitent des débats après la présentation de ces deux analyses.

Ainsi, l'appui de principe apporté par l'UNESCO et la CONFEMEN aux systèmes privés d'éducation est questionné par le représentant du Mali, du Sénégal et de la Communauté francophone de Belgique. M. Ki Boureima explique que la CONFEMEN et l'UNESCO préconisent des partenariats entre les secteurs publics et privés en raison des lacunes du service public, de la qualité de l'enseignement prodigué par le secteur privé et afin de permettre aux personnes moins nanties de bénéficier de soutien financier pour avoir accès à l'enseignement du privé, notamment en raison du fait que l'école privée est localisée plus près du foyer. M. Ki Boureima ajoute que le partenariat privé-public peut prendre la forme de la construction d'infrastructures scolaires par le secteur privé qui investit dans une communauté, mais que dans tous les cas, la responsabilité de l'État est de déterminer

les normes de qualité de l'enseignement, qu'il soit privé ou public. Pour sa part, le représentant de la Communauté française de Belgique rappelle que l'éducation est un droit de l'enfant et que l'école a pour objet premier de former un humain et non pas un travailleur.

Le problème de la formation des maîtres est abordé. M. Soungalo Ouedraogo, directeur de la Direction de l'éducation et de la formation à l'OIF, déclare de l'OIF entend poursuivre sa collaboration avec la CONFEMEN et l'AUF au titre de l'IFADEM et qu'il est justement à Kinshasa pour signer un accord avec ce partenaire dans le cadre de ce programme. De plus, le représentant du Mali rappelle que les contractuels ont été embauchés au Mali pour pallier au manque de professeurs alors que les investissements dans le système d'éducation malien explosaient et que la situation actuellement se normalise. M. Ki Boureima, qui avait écrit dans sa présentation qu'au Mali, une étude avait montrée que les professeurs contractuels étaient plus performants que leurs collègues fonctionnaires, a admis que la situation avait évolué depuis que l'étude a été réalisée.

Certains pays, comme le Tchad, semblent éprouver des difficultés à accéder à l'IMEOA. La responsabilité relève autant des pays donateurs que des autorités nationales, déclare M. Pierre Gambembo, du bureau de l'UNESCO à Kinshasa, puisque certains pays disposent des ressources financières, mais décident de consacrer la majorité de ces ressources à d'autres fins que l'éducation, alors que les pays développés avaient pour leur part affirmé que tout projet crédible d'EPT présenté à l'IMEOA ne serait pas refusé, mais les engagements financiers ne sont pas respectés. Si le Tchad, par exemple, prend la décision d'octroyer 4 fois plus d'argent à son secteur militaire qu'à celui de l'éducation, il y a ici un problème d'arbitrage quant à l'allocation des ressources à l'interne, déplore le fonctionnaire.

L'UNESCO plaide également pour que l'aide internationale soit davantage orientée vers le développement, ce qui devrait se traduire par un accroissement du soutien financier des pays riches au secteur de l'éducation.

L'importance de l'état civil est débattue, des enfants n'ayant pas accès à l'école soit parce que les parents ont perdu leur acte de naissance, soit parce qu'ils n'ont jamais été déclarés.

Le vice-président de la CECAC et représentant de la Communauté française de Belgique, M. Yves Reinkin, déplore que le manque de temps pour aborder ce sujet de l'accès à l'éducation et se demande ce que pourrait initier la CECAC pour donner suite à ce sujet. Le président propose que la Sous-commission de l'éducation compile un rapport à être présenté lors d'une prochaine assemblée plénière, accompagné d'un projet de résolution.

#### **8. Audition de M. Yvon Fontaine, président du conseil d'administration de l'AUF, de M. Bernard Cerquiglini, recteur de l'AUF, et de M. Alain Ondoua, directeur régional de l'AUF en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs**

M. Yvon Fontaine rappelle que l'AUF, créée en 1961, est un opérateur de la Francophonie qui regroupe 780 membres, répartis dans 84 pays, doté de 9 bureaux régionaux et dont le financement est pourvu à 95 % par les États, majoritairement par la France. Les quatre objectifs stratégiques de l'AUF 2010-2013 sont de poursuivre la mission de l'AUF, d'assurer le développement des universités membres, de faire de la communication scientifique



francophone une référence sur la scène internationale, et d'assurer le renouvellement des ressources humaines des universités membres, notamment sur le territoire africain.

M. Bernard Cerquiglini ajoute que pour atteindre ces objectifs, l'AUF promeut le recours aux technologies de l'information comme levier de développement, apporte une aide structurelle aux établissements du Sud et à leur mécanisme de gouvernance et qu'en toute matière, l'AUF est à l'écoute des besoins de ses membres. L'Agence, précise-t-il, est une organisation décentralisée et chaque bureau régional dispose de sa politique scientifique propre.

Il ajoute que la délégation de l'AUF arrive de Brazzaville, où vient de se conclure un colloque intitulé *Universités, citoyenneté et performance : comment renforcer le lien social*, qui a réuni 400 recteurs, professeurs et étudiants des universités africaines, dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'AUF. Ces deux jours de débat se sont conclus avec l'adoption de l'*Appel des universités francophones réunies à Brazzaville*, qui met l'accent sur le rôle social que les universités africaines sont appelées à assumer dans leur milieu

M. Alain Ondoua précise que l'Afrique occupe une place centrale dans la stratégie de l'AUF, comptant 71 établissements membres, 3 bureaux régionaux, 2 campus numériques et bientôt 4.

Le développement des campus numériques est une préoccupation centrale de l'AUF, qui en compte dorénavant 45. Actuellement, ces centres, dotés d'équipements et de personnel compétent, servent d'accès à Internet, aux bases de données et sont devenus des centres de formation où l'AUF offre 180 masters diplômant. Toute formation à distance s'accompagne de tutorat. L'AUF a développé une expertise dans ce domaine qui l'amènera à inaugurer cette année un *Institut de l'ingénierie de la connaissance*, à Tunis, dont le mandat sera notamment de réfléchir davantage aux exigences de cette forme de pédagogie et de proposer la formation de formateurs à la pédagogie des cours en ligne.

L'AUF lancera également en 2012 le programme Horizon francophone qui prévoit le jumelage de deux universités, afin de permettre au contingent d'enseignants des pays du Sud qui n'ont pas leur thèse de doctorat, de la soutenir et aux maîtres de conférences d'obtenir leur agrégation. Ce projet devrait renforcer l'encadrement des universités du Sud et se traduire, d'ici cinq ans, par un accroissement significatif du nombre de professeurs et de chercheurs qualifiés dans les universités africaines.

En ce qui a trait à l'implication de l'AUF en Haïti, le professeur Cerquiglini précise que l'Agence y a un bureau ouvert depuis 25 ans qui n'a été fermé qu'un mois après le séisme. L'Agence, qui a payé un lourd tribut lors de cette catastrophe - 12 pertes de vie et l'écroulement d'un édifice neuf à Port-au-Prince -, a répondu au séisme en octroyant des bourses pour une valeur de 500 000 € aux élèves et aux professeurs pour le rachat de livres nécessaires à leur apprentissage et enseignement. Il ajoute que l'AUF travaille avec les autorités locales à l'ouverture de douze campus numériques, au développement d'une politique de l'enseignement supérieur afin d'encadrer les universités haïtiennes et à la création d'une école doctorale.

Le recteur fait également état de l'ouverture de l'AUF aux universités localisées dans des pays qui ne sont pas partie de la Francophonie. Il rappelle la signature d'une convention avec une nouvelle université brésilienne, d'une valeur de 1 million de dollars. Le Brésil, ajoute-t-il, s'intéresse à la Francophonie parce que cette dernière promeut des valeurs de plurilinguisme.

Le président Berberat remercie les représentants de l'AUF de leur présentation et invite les parlementaires à contacter les bureaux régionaux de l'Agence afin d'être informés des activités de l'Agence sur leur territoire et ainsi être en mesure de plaider la majoration de la contribution de leur pays à l'AUF.

#### **9. Projet de rapport du rapporteur québécois sur la Convention de protection et de promotion de la diversité des expressions culturelles, section québécoise.**

Le président Berberat remercie d'abord l'ex-rapporteur de la section québécoise Pierre Curzi, pour son travail à titre de rapporteur de la section et dit le plaisir qu'il a eu à collaborer avec ce député lors de la *Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles* (CIDEDEC).

M. Gilles Robert, député de l'Assemblée nationale du Québec, présente le rapport de la section sur le sujet. Il rappelle qu'en février 2011, la CIDEDEC s'est tenue à Québec, et s'est conclue par l'adoption de la Déclaration de Québec, laquelle accorde à la CECAC le mandat de *préparer (...) un plan d'action afin de promouvoir la Convention dans l'espace francophone et d'en favoriser l'application concrète.*

Le parlementaire propose un plan d'action qui correspond aux engagements adoptés dans la Déclaration de Québec. Sa période de mise en application a débuté avec la conclusion de la CIDEDEC et pourrait s'étendre au-delà de 2013. Il met par la suite l'accent sur certaines propositions et invite les membres de la CECAC à prendre connaissance de l'ensemble du plan d'action qui leur a été distribué.

Le document prévoit, entre autres, que l'APF écrive aux présidents de sections dont le pays n'a pas ratifié la Convention, que la CECAC invite M. Bernard Boucher, expert des politiques culturelles, à être auditionné, de même que des représentants de l'UNESCO et d'organisations de la société civile, qu'un recensement des accords commerciaux internationaux négociés par les pays représentés par l'APF où les principes de la Convention ne sont pas respectés soit effectué, et que l'OIF crée une plateforme d'échanges sur les politiques culturelles.

M. Robert souligne que l'adoption de la Déclaration de Québec a contribué à ce que la Conférence des parties à la Convention, réunie à l'UNESCO à Paris en juin 2011, décide enfin d'aborder l'article 21 de la Convention, tel que souhaité par la CECAC lors de sa réunion au Luxembourg en 2009.

Le parlementaire conclut qu'une résolution accompagne ce rapport et sera débattue ultérieurement.

Le président Berberat remercie le délégué québécois et réitère ses plus sincères félicitations pour l'organisation de la CIDEDEC. Il demande que soit ajouté au plan d'action ou à la résolution les termes « en tant que faire se peut », puisque les moyens de l'APF, de son Secrétariat et le temps de réunion de la CECAC sont limités.

*Le rapport de la section québécoise intitulé La mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est adopté.*

## 10. Constitution du Bureau de la CECAC

La CECAC entérine la composition de son Bureau :

Président : Didier Berberat (Suisse)  
Vice-présidents : Pierre Nzila (Congo)  
Yves Reinkin (Communauté française de Belgique)  
Rapporteurs : à déterminer (Québec)  
Joël Bourdin (France)  
Omar Ndoye (Sénégal)  
A déterminer (Bénin)

La CECAC entérine la composition du Bureau de sa Sous-commission sur l'éducation :

Président : Alberto Cerise (Val d'Aoste)  
Vice-présidents : René Dozière (France)  
Ibrahima Lanceni Coulibay (Mali)  
Rapporteurs : Georgica Severin (Roumanie)  
Muymba Ngoye

Ces nominations seront soumises à l'Assemblée plénière.

## 11. Questions diverses

### 11.1. Introduction de l'étude sur l'Éducation au développement durable, M. Yves Reinkin, vice-président de la CECAC, Communauté française de Belgique

M. Yves Reinkin présente l'objet de l'étude l'Éducation au développement durable et sollicite la collaboration des membres pour des contributions en vue de la prochaine réunion de la CECAC. Les sections ont reçu un texte qui prévoit, dans ses grandes lignes un plan de travail pour cette étude et ont été invitées à formuler leur suggestion.

Il rappelle que l'Organisation des Nations unies a décrété 2005-2014 Décennie au service du développement durable, et argue que l'éducation, étant au cœur de travaux de la CECAC, la commission doit être mise à contribution. L'éducation doit préparer les enfants aux défis et aux enjeux de demain que sont, par exemple, l'épuisement des ressources, la propagation des maladies infectieuses, les pertes de la biodiversité, la violation des droits humains, l'aggravation de la pauvreté. Toutes ces questions font partie du concept du développement durable puisqu'elles sont liées aux conditions de vie des personnes.

M. Reinkin souhaite que l'étude, réalisée dans le cadre de l'APF, une instance de la Francophonie, se conclût par l'apport d'une plus value de cette vaste organisation au concept de l'éducation au développement durable.

Dans un premier temps, il souhaite que les sections contribuent un texte qui porterait sur l'appréhension de l'éducation au développement durable dans leur collectivité : existe-t-il des décrets ou des textes législatifs portant sur le sujet? le débat se fait-il dans les écoles? les professeurs sont-ils sensibilisés et formés à ce concept? y a-t-il des liens entre l'école et le monde associatif concerné par ces questions? La section de la Communauté française de Belgique compilera les contributions reçues pour la prochaine réunion de la CECAC, au cours de laquelle il conviendrait que des experts de terrain sur la question, du Nord et du

Sud, soient invités. Ultiment, le parlementaire souhaite la création d'un mouvement international d'écoles intéressées au développement durable au sein de la Francophonie..

Il est entendu qu'un envoi sera effectué aux sections en septembre afin de solliciter des contributions sur le sujet.

### 11.2. Présentation du M. Jean-Pierre Cuq, Fédération internationale des professeurs de français

Le président de la Fédération, M. Jean-Pierre Cuq, entretient la CECAC de l'objet de la Fédération, des avantages incontournables qu'elle représente pour la Francophonie et annonce qu'il demandera la collaboration des parlementaires dans la recherche de financement de l'organisation.

La Fédération, précise-t-il, compte 80 000 membres, 200 fédérations localisées dans 140 pays. Son travail a un impact auprès de plus de 300 000 personnes.

Ses activités principales consistent en la publication de revues comme « Le Français dans le monde », « Francophonies du Sud » et « Dialogues et Cultures », en des concours pédagogiques. La Fédération offre également de l'assistance aux professeurs de français et est impliquée dans d'autres actions comme l'assistance aux mères au Sénégal afin qu'elles soient en mesure d'aider leurs enfants. La Fédération a également lancé une opération quadriennale en collaboration avec l'OF en ingénierie pédagogique et anime plusieurs sites pédagogiques. Actuellement, elle travaille à offrir à ses membres une plateforme qui n'a pas son équivalent dans le monde afin de faciliter la gestion de la Fédération, d'offrir un hébergement numérique aux associations membres qui n'en ont pas, le développement et la mise en ligne d'une logithèque dont l'accès sera gratuit. La Fédération organise des congrès régionaux et mondiaux qui sont également des lieux de formation. Le prochain congrès mondial est prévu en Afrique du Sud, à l'automne 2012 et comme généralement les professeurs de français africains sont sous-représentés à ces Congrès, la Fédération demande le soutien des pays pour y envoyer leurs professeurs. M. Cuq ajoute que la Fédération fonctionne actuellement sur la base du bénévolat, qu'elle est financièrement soutenue par les Affaires étrangères et l'Éducation nationale françaises et l'OIF, mais qu'il conviendrait que chaque pays de la Francophonie participe à son financement en raison des bénéfices qu'ils en retirent. Il fera parvenir une lettre en ce sens au secrétaire général parlementaire, M. Jacques Legendre, l'automne prochain.

Le président Berberat remercie M. Cuq pour sa présentation et réitère que la Fédération des professeurs de français devrait constituer un partenaire de la CECAC, préoccupée qu'elle est de l'avenir du français.

### 11.3. Projets de résolutions de la CECAC

*La résolution suivante intitulée Résolution sur les droits des femmes et la riposte au VIH/SIDA est adoptée.*

**AYANT PRIS CONNAISSANCE** des dernières données sur le VIH/SIDA qui montrent la vulnérabilité accrue des femmes et des filles au VIH, le VIH étant même devenue la première cause de mortalité chez les femmes en âge de procréer;

**PRENANT ACTE** du risque que les vulnérabilités particulières des femmes et des filles au VIH se maintiennent dans les années à venir, ce qui pourrait accentuer les risques de transmission mère-enfant;

**PRENANT EN COMPTE** que la situation des femmes est aggravée dans les pays où les mutilations génitales sont pratiquées ou répandues, et dans les zones de conflits où se pratiquent les viols systématiques;

**PRENANT EN COMPTE** que la transmission du virus mère-enfant est presque éliminée dans les pays du Nord, alors qu'elle fait encore près de 370 000 victimes chez les nouveau-nés du Sud;

**ÉTANT DONNE** qu'il a été établi qu'une amélioration de la condition des femmes sur les plans juridique, économique, éducatif et que leur accès à des services de santé adéquats constitue des moyens efficaces de limiter la propagation du VIH/SIDA chez les filles et les femmes, voire inverser la tendance;

**RECONNAISSANT** que la réponse au VIH/SIDA concernant les femmes, en intégrant les mesures en faveur de la santé reproductive et sexuelle, constitue l'une des meilleures stratégies pour l'accès universel à la prévention, au traitement, à la prise en charge et à l'appui en matière de VIH;

**ATTENDU** que diverses organisations internationales, en particulier le Secrétaire général des Nations Unies avec sa *Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants*, l'ONUSIDA avec sa nouvelle vision *Zéro nouvelle infection à VIH, Zéro Décès lié au VIH, Zéro Discrimination*, et son *Agenda pour une action accélérée au niveau des pays en faveur des femmes, des filles et de l'égalité de sexes dans le contexte du VIH*, le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose, et le paludisme, le G8 avec son *Initiative de Muskoka* et l'Union africaine avec sa *Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique*, œuvrent à promouvoir le droit des femmes et l'accès aux ressources et aux services de santé de qualité, afin de contrer la propagation du VIH chez les filles et les femmes ;

**ATTENDU** que dans son dernier rapport sur l'Éducation pour tous, l'UNESCO conclut que les mères éduquées sont plus à même de connaître les modes de transmission du VIH/SIDA et affirme que *L'éducation maternelle est un vaccin efficace contre les risques sanitaires mortels auxquels sont exposés les enfants*;

**CONSIDÉRANT** les résolutions adoptées antérieurement par l'APF appelant au respect des droits de la personne, à privilégier l'approche sexo-spécifique dans l'adoption de législations et dans l'attribution des budgets, à consacrer 15 % du budget national au service de santé et à rejeter les approches coercitives de lutte contre le VIH,

**RECOMMANDE** aux chefs d'État et de gouvernement :

**D'ELABORER**, si ce n'est déjà fait, un plan d'action national découlant de l'*Agenda pour une action accélérée au niveau des pays en faveur des femmes, des filles et de l'égalité de sexes dans le contexte du VIH* et de le pourvoir des ressources humaines, techniques et financières requises à son application, et ce, en collaboration avec les groupes de femmes, les réseaux de femmes et filles vivant avec le VIH sur leur territoire, les collectivités locales, les parlementaires et la société civile;



**D'ENCOURAGER ET DE PROMOUVOIR** l'appropriation nationale dans la lutte contre le VIH/SIDA;

**D'INITIER** des stratégies afin de mieux engager les hommes et les garçons dans la transformation des normes socioculturelles et de genre, dans la réduction de la violence à l'égard des femmes, dans l'amélioration de la santé sexuelle et des relations plus équitables entre les sexes, ceci pour que les femmes et filles puissent mieux se protéger contre le VIH;

**D'ELEVER** la question de l'éducation des jeunes, notamment des filles, y compris l'éducation sexuelle et de la planification familiale, au rang de priorité nationale;

**DE PROMOUVOIR** un environnement juridique protecteur des femmes et filles, en reformant les lois relatives au mariage, héritage et droits de propriété afin de protéger les femmes contre les discriminations et les abus et de garantir leur accès à la justice, notamment à celles vivant avec ou affectées par le VIH.

\*\*\*

*La résolution suivante intitulée Résolution sur l'éducation affective, relationnelle et sexuelle des jeunes comme mesure de prévention du VIH/SIDA est adoptée.*

**CONSIDERANT** que le VIH-SIDA est une pandémie mondiale qui constitue un défi pour le développement et le progrès social;

**CONSIDERANT** que 33 millions de personnes vivent avec le VIH et que plus de 7.000 nouvelles infections par le VIH sont enregistrées chaque jour;

**CONSIDERANT** que le 70 % des 2 millions de personnes décédées depuis le début de la pandémie se situe en Afrique subsaharienne, où 22 millions de personnes vivent avec le VIH et le SIDA;

**SOULIGNANT** la nécessité absolue de protéger les personnes vivant avec le VIH-SIDA de toutes les formes de discrimination afin qu'elles puissent bénéficier des protections à travers des programmes de santé publique;

**RAPPELANT** le droit de toute personne à l'éducation de manière à offrir des possibilités équitables d'éducation et d'apprentissage à tous les enfants, garçons et filles, en assurant une éducation de qualité et la progression tout au long du parcours scolaire;

**CONSTATANT** que les ressources financières internationales sont insuffisantes pour financer des programmes complets;

**SOLLICITE**, en conformité avec l'Objectif du millénaire no 2, l'appui des parlements pour le vote de lois afin d'assurer l'enseignement de base de qualité pour tous, en y intégrant les programmes d'éducation affective et sexuelle, cela pour permettre la réduction du trafic des enfants et par extension leur contamination par le virus du SIDA;

**APPELLE** les pays et la communauté internationale à intensifier leurs efforts pour accroître les financements, notamment les financements innovants;

**SE FELICITE** des propositions visant à convertir une partie de la dette combinée des pays en développement en fonds qui pourront être utilisés par les nations les plus touchées dans le monde, afin de les aider dans leur lutte contre la pandémie de VIH-SIDA.

\*\*\*

*La résolution suivante intitulée Résolution sur le suivi de la Déclaration de Québec est adoptée.*

**ATTENDU QUE** pour souligner le 5<sup>e</sup> anniversaire de cet instrument international, l'APF et l'Assemblée nationale du Québec, en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'UNESCO, ont convoqué la *Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles*, à Québec, en février 2011;

**ATTENDU QU'**à la conclusion des travaux de cette Conférence, les parlementaires ont adopté la *Déclaration de Québec* invitant les chefs d'État et de gouvernement, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'UNESCO et l'APF à une nouvelle mobilisation autour de cette Convention, en vue notamment d'en assurer la pleine mise en œuvre;

En conséquence, il est **RECOMMANDE** aux chefs d'État et de gouvernement, à l'OIF, à l'UNESCO et aux autres partenaires de l'APF, de conjuguer leurs efforts afin de réaliser notamment, les actions suivantes qui découlent de la *Déclaration de Québec*:

**DEVELOPPER** une stratégie afin d'assurer la ratification de la Convention par tous les membres de la Francophonie;

**ASSOCIER** les parlementaires aux initiatives de développement et de renforcement de la gouvernance du secteur culturel dans les pays en développement et au partage de l'expertise en la matière;

**METTRE EN PLACE** un mécanisme de surveillance des accords commerciaux internationaux afin de veiller à ce que les États de la Francophonie maintiennent intacte leur capacité d'intervention dans le domaine de la protection et de la promotion des expressions culturelles;

**PROMOUVOIR ET DEVELOPPER** l'Agenda 21, approuvé par Cités et gouvernements locaux unis, auprès des membres de la Francophonie;

**ASSURER** le financement du *Fonds sur la diversité culturelle*, par les membres de la Francophonie, à la hauteur de 1% de leur contribution à l'UNESCO;

**DEVELOPPER** une plate-forme d'échanges d'expertise et de savoir-faire en matière culturelle au sein de l'espace francophone.

\*\*\*

*La résolution suivante intitulée Résolution sur l'ONUSIDA, le Fonds mondial et la langue française est adoptée.*

**CONFORMÉMENT** aux résolutions adoptées par l'Assemblée plénière de l'APF en 2003, 2005, 2008 et 2010, et à la Déclaration de Strasbourg adoptée par le Bureau de l'APF en 2003, qui portent sur la nécessité d'utiliser le français dans les instances internationales

**ATTENDU QUE** le VIH/SIDA continue à frapper de manière forte plusieurs pays de la Francophonie, notamment dans la région subsaharienne où les taux de prévalence sont parmi les plus élevés au monde, et que face à cette situation, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'est dotée d'un Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA afin de coordonner les efforts des parlementaires francophones contre cette pandémie,

**RAPPELANT QUE** la communauté internationale s'est engagée à atteindre dix objectifs du millénaire, dont celui portant sur le VIH/SIDA qui prévoit l'endigement et le recul de la pandémie ainsi que l'accès universel aux médicaments, et que de nouvelles cibles ont été définies lors de la rencontre de Haut niveau sur le VIH/SIDA tenue à New York, du 8 au 10 juin 2011,

**CONSIDÈRE QUE** pour atteindre ces résultats ambitieux et nécessaires, il est impératif que les documents clés scientifiques, de politiques et autres, publiés par les instances internationales, soient disponibles dans toutes les langues de travail de ces instances, conformément à leur règlement, notamment en français pour être compris par les autorités nationales de la Francophonie et mis en œuvre,

**DÉPLORE QU'**actuellement, les partenaires de l'APF dans la lutte contre le VIH, notamment l'ONUSIDA avec lequel l'APF a conclu, à la suite de l'OIF en 2010, un accord, et le Fonds mondial de lutte contre le VIH, à qui l'APF apporte son appui indéfectible dans ses efforts pour disposer de ressources financières suffisantes, fassent de l'anglais leur principale langue de travail et de communication, trop souvent au détriment des autres grandes langues mondiales, et privent ainsi les décideurs d'informations cruciales pour la riposte au VIH,

**DEMANDE** au Secrétaire général de la Francophonie d'intervenir auprès de ces deux instances, les invitant à consentir des efforts additionnels afin d'assurer la diffusion des documents clés relatifs à la riposte au VIH/SIDA dans toutes les langues de communication reconnues par l'Organisation des Nations unies, et ce en simultané avec la publication des documents en anglais, de même que de tous les discours prononcés par leurs dirigeants ainsi que les communiqués émis par leur organisation.

\*\*\*

Lors de la présentation de cette motion, le rapporteur roumain Georgica Severin a souligné avoir participé à la dernière conférence du « Community of Democracies » à Vilnius, en Lituanie, laquelle réunissaient les hauts responsables de la gouvernance internationale. Il déplore qu'à cette occasion, malgré le fait que la Lituanie soit un membre de la Francophonie, aucun document en français n'était disponible, bien qu'ils l'aient été en anglais, en russe, en lituanien et en bulgare. Il souhaite que la section lituanienne, qui sera l'hôte de la prochaine réunion de la Région Europe, soit informée de cette situation déplorable.

Le président Berberat émet l'avis que l'APF pourrait rappeler à l'ordre les sections de la Francophonie qui contreviennent aux dispositions du Vade Mecum et ne font pas la promotion du français, sur la scène nationale et internationale.

\*\*\*

#### 11.4. Déclaration de la section du Cambodge sur le temple de Preah Vihear

Mme TROEUNG Thavy, la représentante de la section cambodgienne et secrétaire parlementaire de la Commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, du culte, des affaires religieuses, de la culture et du tourisme du Parlement cambodgien, fait part à la CECAC, du point de vue du Cambodge sur le différend qui l'oppose à la Thaïlande, relativement au temple de Preah Vihear et du territoire qui l'entoure. Elle explique que la Cour internationale de justice a reconnu dans son arrêt du 15 juin 1962, que le temple est situé en territoire cambodgien, que la Thaïlande est tenue d'en retirer toutes ses troupes et de restituer aux autorités cambodgiennes tous les objets retirés du temple ou de la zone du temple. Par la suite, le gouvernement thaïlandais s'est opposé à l'inscription du temple à la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité et a revendiqué la juridiction sur le territoire aux environs du temple qui relève de la souveraineté du Cambodge. Les négociations pacifiques entre les parties ayant échoué, le Cambodge a subi des agressions militaires de la part de la Thaïlande qui ont entraîné la mort de civils cambodgiens et des dommages au temple. Le Cambodge a saisi la Cour internationale de justice pour l'interprétation de son arrêt du 15 juin 1962. Pour sa part, la Thaïlande, devant le refus de l'UNESCO de retirer le temple de la liste du Patrimoine mondial, s'est retiré de la Convention sur la protection du patrimoine mondial.

La représentante du Cambodge demande aux parlementaires d'accorder leur appui et leur soutien au temple de Preah Vihear, en exerçant des pressions auprès du gouvernement thaïlandais afin qu'il cesse ses agressions contre le Cambodge et le temple et l'invite à prendre la voie de la négociation pacifique afin de régler ce litige. Elle remercie les services diplomatiques français de leur solidarité et leur appui technique dans ce dossier.

Le président Berberat remercie la parlementaire d'avoir porté ce sujet à l'attention de la Commission qui est préoccupée par les questions de patrimoine et invite les membres à évaluer ce que leur Parlement peut accomplir pour désamorcer ce conflit.

#### 12. Prochaine réunion

Le président Berberat soumet à l'assemblée qu'il a reçu deux invitations pour l'organisation de la prochaine réunion de la CECAC, l'une en provenance de la section valdôtaine et l'autre de la section belge.

Après débat, il est décidé que la prochaine réunion se tiendra à Bruxelles et que la possibilité d'auditionner des responsables de l'Union européenne quant à la place du français dans cette organisation, serait évaluée.

Les sujets à l'ordre du jour de cette prochaine réunion seront les suivants :

- l'étude de Mme Henriette Martinez (France) sur la Francophonie économique et culturelle
- l'étude de M. Geirgica Severin (Roumanie) sur l'utilisation du français dans les instances internationales
- l'étude de M. Yves Reinkin (CF de Belgique) sur l'éducation au développement durable

-l'étude de M. Joël Bourdin (France) sur la propriété intellectuelle

-l'étude sur les systèmes éducatifs et les changements sociaux, initié par l'actuelle ministre de l'Éducation en Hongrie, Mme Hoffman

-le suivi de la Déclaration de Québec sur la diversité des expressions culturelles (Québec)

-le document de l'APF à soumettre au Forum sur la langue française

-un projet de rapport sur l'éducation.

Le président invite les membres à ne produire des rapports n'excédant pas 20 pages. Comme la prochaine réunion devra se tenir très tôt à l'automne, les sections sont invitées à préparer leur rapport avant la fin de l'année 2011.

La date de la prochaine réunion sera fixée par le président en concertation avec la section de la Communauté française de Belgique et du Secrétariat.

Le président Didier Berberat lève la séance.